



## PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil municipal de Chesterville, tenue à la salle des sessions du conseil municipal (Centre communautaire situé au 480, rue de l'Accueil, Chesterville), le 22 janvier 2024, à 19 heures.

### À laquelle sont présents :

Martin Germain, conseiller n° 1  
Steve Gauthier, conseiller n° 3  
Chantal Desharnais, conseiller n° 4  
Jasmin Desharnais, conseiller n° 5  
Sébastien St-Pierre, conseiller n° 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire,  
Monsieur Vincent Desrochers

### Sont également présentes:

Madame Joanne Giguère, directrice générale et greffière-trésorière  
Madame Katy Groleau, directrice adjointe

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Octroi du mandat à la firme Englobe pour des études géologiques pour le 535 rue de l'Accueil
4. Dépôt de la lettre de démission de la conseillère au siège #2, Madame Amélie Croteau
5. Lettre d'appui à la demande de subvention à la Coopérative de Solidarité de Chesterville
6. Nomination d'un membre du conseil sur le C.A. de la Coopérative de Solidarité de Chesterville
7. Autorisation- Dépôt d'une demande de subvention programme EPRTNT
8. Période de questions
9. Levée de l'assemblée

### **1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 19 h 00.

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

2024-01-032

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation a été notifié aux membres du conseil municipal, conformément aux dispositions prévues à cet effet ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Martin Germain, appuyée par Chantal Desharnais;

Il est résolu

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la

directrice générale et greffière-trésorière.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 2024-01-033
3. **Octroi du mandat à la firme Englobe pour des études géologiques pour le 535, rue de l'Accueil**  
**CONSIDÉRANT QUE** la transformation du bâtiment du BMR en centre communautaire et des centres administratifs nécessite des études géologiques du terrain;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est allé de gré à gré avec la firme Englobe pour effectuer le mandat;
- CONSIDÉRANT QUE** le montant du mandat est de 11 440 \$, plus taxes applicables;
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Steve Gauthier, appuyée par Sébastien St-Pierre;
- Il est résolu,
- QUE** la municipalité octroi le mandat à la firme Englobe.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 2024-01-034
4. **Dépôt de la lettre de démission de la conseillère au siège #2, Madame Amélie Croteau**  
Madame Amélie Croteau, conseillère au siège #2 a déposé au maire sa lettre de démission effective au 15 janvier 2024 lors de la séance de 15 janvier 2024.
5. **Lettre d'appui à la demande de subvention à la Coopérative de Solidarité de Chesterville**  
**CONSIDÉRANT QUE** la Coopérative de Solidarité a déposé une demande d'aide financière à la CDEVR;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité appuie la Coopérative de Solidarité dans cette démarche;
- EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Sébastien St-Pierre, appuyée par Jasmin Desharnais;
- Il est résolu
- QUE** la municipalité dépose une lettre d'appui au projet de la Coopérative de Solidarité à la CDEVR.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 2024-01-035
6. **Nomination d'un membre du conseil sur le C.A. de la Coopérative de Solidarité de Chesterville**  
**CONSIDÉRANT QUE** la conseillère nommée sur le conseil d'administration de la Coopérative de Solidarité, à titre de représentante de la municipalité, a remis sa lettre de démission en tant que conseillère municipale;
- CONSIDÉRANT QU'UN** nouveau représentant de la municipalité doit siéger sur le C.A. de la Coopérative

de Solidarité;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Jasmin Desharnais, appuyée par Chantal Desharnais;

Il est résolu

**QUE** le conseiller Martin Germain soit nommé au conseil d'administration de la Coopérative de Solidarité de Chesterville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-01-036  
7.

**Autorisation- Dépôt d'une demande de subvention au programme EPRTNT**

**CONSIDÉRANT QUE** le dépôt des appels de projet dans le cadre du programme de financement provenant de Tourisme Centre-du-Québec est du 19 février au 12 avril 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2022-2025 (EPRTNT 22-25) reflète la volonté commune du ministère du Tourisme (MTO), de l'ATR Centre-du-Québec de s'associer afin de soutenir financièrement et d'accompagner les entreprises touristiques situées sur leur territoire dans leur développement et leur croissance, et ce, dans une approche responsable et durable;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise de fonds est un minimal de 10% des coûts totaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le cumul des aides financières gouvernementales est fixé à 90%;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet serait développé sur le terrain de la municipalité situé sur la route 161;

**CONSIDÉRANT** la possibilité de faire un centre de la nature serait axé sur la mise en valeur des sentiers, la construction d'une infrastructure et l'achat d'équipements;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Sébastien St-Pierre, appuyée par Jasmin Desharnais;

Il est résolu

**D'autoriser** la directrice générale et greffière-trésorière à déposer un projet au programme EPRTNT 22-25 entre le 19 février et le 12 avril 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. **Période de questions**

2024-01-037

9.

**Levée de l'assemblée**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Martin Germain, appuyée par Jasmin Desharnais;

Il est résolu

**QUE** la séance soit levée à 19h 15.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Vincent Desrochers,  
Maire

---

Joanne Giguère,  
Directrice générale et greffière-  
trésorière

Je, Vincent Desrochers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.